

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 8 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit mars à 19 heures 07 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie pour leur séance, sous la présidence de Monsieur DEMEULEMEESTER Stéphane, Maire.

Étaient présents : Monsieur LAHAYE Thierry, Madame FICHET Armelle, Monsieur HAYEZ Jérémy, Monsieur NIOCHE Alexandre, Madame SRIWARAN Lise, Monsieur LAMBERT Fabien, Monsieur COLLIGNON Michel, Monsieur LEGRAS Grégory, Madame MINET-NOTOT Catherine

ABSENT EXCUSE : Monsieur TREMBLAY Charles,

REPRÉSENTÉ PAR : Monsieur DEMEULEMEESTER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur NIOCHE Alexandre a été élu secrétaire de séance.

Le quorum constaté, monsieur le Maire informe que cette réunion se déroulera à huit clos et ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2020, qui n'appelle pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

Chantier d'Ardenne : Délibération formalisant le refus par le Conseil municipal du projet de dépôt par la société BOUYGUES-TP des terres issues du chantier dit "du grand Paris".

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil sur la réunion qui s'est tenue lundi 1^{er} mars 2021 sur la commune de Saint Hilaire en présence de M. Bernard BOULEY - Député de l'Essonne, M. Gérard HEBERT - Conseiller régional, M. Guy CROSNIER - Conseiller départemental, M. Johann MITTELHAUSER - Président de la communauté de l'agglomération de l'Etampois sud-Essonnes (CAESE), M. Yves VILLATE - Maire de Saint-Escobille, Mme Marie Joséphe MAZURE - Présidente de l'association de défense de la santé et de l'environnement (ADSE), Mme Catherine LEFEBVRE - Confédération paysanne d'Île de France, le représentant du syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents (SIARJA).

Cette délégation s'est déplacée sur le site pressenti par la société BOUYGUES-TP pour ce chantier. Toutes les personnes présentes ont réaffirmé leur profond désaccord sur ce projet et se sont engagées à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour que Monsieur le Préfet refuse l'ouverture de ce chantier.

Plusieurs articles de presse, qui se sont fait le relais de cet événement, comme le Républicain, le Parisien et les Echos, des communiqués de l'ADSE du SIARJA, sont consultables sur le site Internet et Facebook de la mairie de Saint Hilaire.

Monsieur Jean Raymond HUGONET, Sénateur de l'Essonne, a adressé un courrier de soutien à Mme MAZURE - Présidente de L'ADSE qui avait œuvré antérieurement sur le dossier relatif au projet de décharge sur la commune Saint-Escobille et qui s'investit pleinement pour s'opposer au projet de dépôt de terre sur la commune de Saint Hilaire (*extrait du courrier : Vous pouvez compter sur mon total soutien pour défendre nos territoires ...*).

Par ailleurs, un courrier des présidents communs de la FDSEA IDF, de la Chambre d'Agriculture de Région IDF et des Jeunes Agriculteurs Ile de France ouest, a été envoyé à Monsieur Éric JALON - Préfet de l'Essonne, pour s'opposer au projet et demander des explications sur ce projet.

Enfin, un courrier de Monsieur Bernard BOULEY, Député de l'Essonne a été envoyé à Mme Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique. (*extrait : Bouygues-TP a présenté son Installation de Stockage de Déchets "dits" Inertes (ISDI) classée ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) qui est ici programmée. Cette réunion était annoncée comme une concertation avec toutes les parties. Une démarche louable mais à laquelle personne n'accorde plus de crédit puisque l'entreprise a déposé, le jour même, le dossier de demande d'autorisation auprès des services de l'Etat. Étonnante conception de la concertation...*).

Monsieur le Maire et les Conseillers municipaux, qui s'opposent à ce projet de dépôt de terre, garantissent à la population qu'ils poursuivront avec fermeté et pugnacité toutes les actions en leur pouvoir. En ce sens, un courrier sera très prochainement transmis à Monsieur le Préfet pour lui faire part de l'opposition formelle du Conseil municipal à ce projet et lui soulever toutes les incohérences relevées dans le dossier présenté par la société BOUYGUES-TP.

Monsieur le Maire et les Conseillers municipaux précisent que seul le propriétaire de la ferme d'Ardenne, avec qui la société BOUYGUES-TP établira un contrat au sens de l'article 1101 du Code civil, bénéficiera des retombées économiques de l'opération.

Contrairement à certaines informations calomnieuses circulant sans fondement, ce projet poursuivi par la société BOUYGUES-TP ne générera aucun avantage ni aucune retombée financière pour les habitants de la commune de Saint Hilaire qui, au contraire, n'en subiront que les nuisances et les conséquences écologiques.

Monsieur le Maire et les Conseillers municipaux réaffirment que ce projet ne contribuera à l'enrichissement personnel d'aucune autre personne que le propriétaire de la ferme d'Ardenne.